

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00562

Numéro SIREN : 913 720 009

Nom ou dénomination : 3MA

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2023 sous le numéro de dépôt 3513

3MA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5000 €
34 Avenue Joseph SZYDLOWSKI – 64 510 BORDES
RCS PAU 913 720 009

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2023.

L'an deux mille Vingt Trois
Et le dix Juillet
A 10 h 30

Les associés de la société 3MA Société par Actions Simplifiée au capital de 5000 € dont le siège social est au 34 Avenue Joseph SZYDLOWSKI – 64 510 BORDES, immatriculée au RCS de PAU sous le n° 913 720 009 se sont réunis de manière spontanée, ce jour, au siège social

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cyril BITHU.

Le Président constate que les associés présents détiennent ensemble, la totalité des actions et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires et extraordinaires.

Il rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1/ ANALYSE DU PROJET DE CESSIONS DES ACTIONS DE MR JOULIN**
- 2/ AGREMENT DES NOUVEAUX ASSOCIES**
- 3/ DEMISSION DE MR JOULIN DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL**
- 4/ NOMINATION D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE GENERALE**
- 3/ QUESTIONS DIVERSES**

Puis le Président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

XJ

CB

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, prend acte du projet de cessions d'actions devant intervenir entre Mr Joulin et ses acquéreurs savoir Mme Cintia FARAIRE, épouse BITHU et Mr Stéphane FARAIRE.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède et conformément à l'article 16 des statuts, d'agréer les cessions d'actions à venir et, en qualité de nouveaux associés :

Madame Cintia FARAIRE, épouse BITHU

Née le 18 Février 1980 à LOURDES (65)

De nationalité Française

Demeurant 4 Lotissement DOYA – 64 510 BOEIL BEZING

Et

Monsieur Stéphane FARAIRE

Né le 10 Juillet 1975 à IXELLES (Belgique)

De nationalité française

Demeurant 14 Bis Chemin des BARCANOUS- 64 800 BENEJACQ

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés reçoit et prend acte de la démission de Mr Xavier JOULIN, de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour, et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de ses fonctions

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

XJ

OB

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide, en conséquence de la résolution qui précède, de nommer en qualité de nouvelle Directrice générale à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

Madame Cintia FARAIRE, épouse BITHU

Née le 18 Février 1980 à LOURDES (65)

De nationalité Française

Demeurant 4 Lotissement DOYA – 64 510 BOEIL BEZING

Laquelle intervient aux présentes et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées sachant que rien ne s'oppose à cette désignation

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal signé après lecture par les associés et par Mme Cintia BITHU.

Mr Cyril BITHU	Mr Xavier JOULIN	Mme Cintia BITHU
		